



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Approbation de la modification budgétaire du World Mosquito Program-Nouméa

P. J. : - 1 projet de délibération
- 1 projet de modification budgétaire

Une convention de partenariat quadripartite entre la Ville de Nouméa, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie et l'université de Monash en Australie a été signée le 5 mars 2018, pour la mise en place du World Mosquito Program à Nouméa. Ce dispositif vise à empêcher la transmission à l'Homme des virus de la dengue, du zika et du chikungunya par le moustique vecteur, l'*Aedes aegypti*, en lui inoculant une bactérie, la Wolbachia.

Le World Mosquito Program-Nouméa a débuté en mars 2018 et se déroule sur une période de 21 mois. Le budget prévisionnel global était de 203.977.800 F/CFP.

La contribution de la Ville de Nouméa était portée à hauteur de 48.533.800 F/CFP, répartis comme suit :

- 36.263.800 F/CFP sous forme de subvention ;
- 12.270.000 F/CFP en apports de matériel et en personnel.

Des modifications de postes du World Mosquito Program-Nouméa et donc des salaires du personnel de la Direction des Risques Sanitaires mis à disposition ainsi que l'attribution d'une subvention à la Ville pour le projet Wolbachia ont nécessité une nouvelle évaluation du budget pour la Ville de Nouméa.

Budget in-kind (en nature)

En 2018, une précision de salaire de 112.500 F/CFP a été rééquilibrée du cash vers le in-kind, puis en 2019, une modification de poste a entraîné une diminution de 107 500 F/CFP en in-kind, passant la contribution de la Ville en in-kind, de 12.270.000 F/CFP à 12.162.500 F/CFP.

Budget cash (numéraire)

Le Fonds de coopération économique, social et culturel pour le Pacifique sud a accordé à la Ville de Nouméa une subvention d'aide à projets relatifs à la sécurité sanitaire, d'un montant total de 5.369.928 F/CFP, soit 45.000 €, par convention du 3 octobre 2018.

Il convient que cette subvention soit reversée courant 2019 par la Ville de Nouméa au World Mosquito Program-Nouméa, par l'intermédiaire de l'Institut Pasteur en Nouvelle-Calédonie, gestionnaire des fonds du projet. En contrepartie, le World Mosquito Program-Nouméa devra transmettre le compte-rendu final à la Ville, qui l'adressera au Haut-Commissariat de la République pour le 30 mars 2020 au plus tard.

Au vu de ces ajustements, la contribution de la Ville de Nouméa est portée à hauteur de 53.683.728 F/CFP, répartis comme suit :

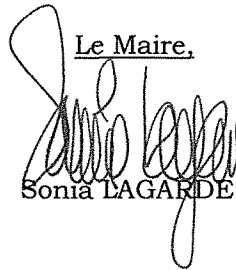
- 41.521.228 F/CFP sous forme de subvention ;
- 12.162.500 F/CFP en apports de matériel et en personnel.

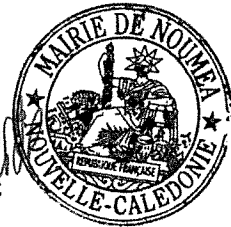
La convention quadripartite du World Mosquito Program-Nouméa mentionne en son article 5.3, que «toute modification du budget décrit à l'annexe B n'est effective qu'avec l'accord écrit préalable de chaque partie. Le montant initial sera alors modifié si nécessaire».

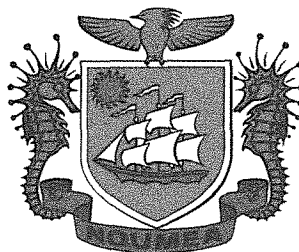
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le budget ainsi modifié et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'accord de modification du budget du World Mosquito Program-Nouméa avec l'ensemble des autres partenaires du programme.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (11 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/662
approuvant la modification budgétaire du World Mosquito Program-Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 29 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la convention de partenariat quadripartite relative à un programme mondial de lutte contre les moustiques – Nouméa du 5 mars 2018,

VU le courrier du Ministère des Outre-Mer du 11 mai 2018,

VU la convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds de coopération économique, social et culturel pour le Pacifique sud au titre de l'année 2018 du 3 octobre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/112 du 24 juin 2019,

La Commission Prévention et Sécurité entendue en séance du 2 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvée la modification budgétaire du World Mosquito Program-Nouméa comme suit :

	<u>Budget Convention</u>			<u>Budget 18/06/2019</u>		
Phase 1 et 2	In-Kind (F CFP)	Cash (F CFP)	Total (F CFP)	In Kind (F CFP)	Cash (F CFP)	Total (F CFP)
IPNC	27 220 000	33 500 000	60 720 000	47 105 894	17 775 722	64 881 616
DASS-NC	29 124 000	25 600 000	54 724 000	29 236 500	25 600 000	54 836 500
VdN	12 270 000	36 263 800	48 533 800	12 162 500	41 521 228	53 683 728
Université de Monash		40 000 000	40 000 000	15 259 735	40 050 880	55 310 615
TOTAL	68 614 000	135 363 800	203 977 800	103 764 629	124 947 830	228 712 459

ARTICLE 2 /

Est autorisée la participation de la Ville de Nouméa d'un montant total de 53.683.728 F/CFP répartis comme suit :

- une subvention de 41.521.228 F/CFP attribuée à l'Institut Pasteur, correspondant à :
 - un premier versement pour l'année 2018, d'un montant de 17.972.200 F/CFP approuvée par délibération n° 2017/1045 du 12 décembre 2017
 - un second versement au titre de l'année 2019, d'un montant total de 23.549.028 F/CFP,
- la mise à disposition de personnel de la Direction des Risques Sanitaires à hauteur de 12.162.500 F/CFP, équivalent à 3,5 ETP.

ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document correspondant.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Institut Pasteur en Nouvelle-Calédonie, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et à Monash University.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

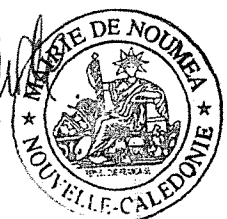
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

Le Maire,

DESTINATAIRES :

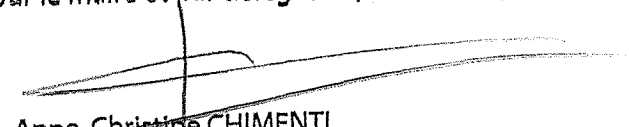
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SG	-	1
D.R.S.	-	1
HAUT-COMMISSARIAT	-	1
INSTITUT PASTEUR	-	1
NOUVELLE-CALEDONIE	-	1
(D.A.S.S.)	-	1
MONASH UNIVERSITY	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **23 JUIL. 2019**
~~et publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Modification budgétaire - WMP

L'accord de collaboration en date du 05 mars 2018 liant Monash University, la Ville de Nouméa, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie stipule à l'article 5.3. que "Toute modification du budget décrit à l'annexe B n'est effective qu'avec l'accord écrit préalable de chaque Partie. Le montant initial [...] sera alors modifié si nécessaire."

Depuis la signature de cet accord de collaboration, le budget a évolué pour chacune des parties. Par ailleurs, la Ville de Nouméa a obtenu une subvention pour le WMP dans le cadre du Fonds de coopération économique, social et culturel pour le Pacifique sud en octobre 2018 (5 369 928 F CFP).

L'évolution de l'ensemble des données budgétaires relatif à la contribution de chaque partenaire entre la date de signature de la convention et le 18/06/2019 est présentée dans le tableau suivant:

Phase 1 et 2	Budget Convention			Budget 18/06/2019		
	In-Kind (F CFP)	Cash (F CFP)	Total (F CFP)	In-Kind (F CFP)	Cash (F CFP)	Total (F CFP)
IPNC	27 220 000	33 500 000	60 720 000	47 105 894	17 775 722	64 881 616
DASS-NC	29 124 000	25 600 000	54 724 000	29 236 500	25 600 000	54 836 500
VdN	12 270 000	36 263 800	48 533 800	12 162 500	41 521 228	53 683 728
Université de Monash		40 000 000	40 000 000	15 259 735	40 050 880	55 310 615
TOTAL	68 614 000	135 363 800	203 977 800	103 764 629	124 947 830	228 712 459

En signant le présent document, chaque Partie atteste du budget actualisé au 18/06/2019.

Signé pour et au
nom de Monash
university

Signé pour et au
nom de la Ville
de Nouméa

Signé pour et au nom
du Gouvernement de
Nouvelle-Calédonie

Signé pour et au nom de
l'Institut Pasteur de
Nouvelle-Calédonie

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE